Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212200604-20260211-CONVENTSAUR-DE

Département des COTES D'ARMOR
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de MUR DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE GAUSSON

Date de convocation : 26/01/26
Date d'affichage : 26/01/26
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mil vingt six, le 11 Février, à 20 H le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme Arlette MICHEL, Maire.

Etaient présents : Arlette MICHEL, Maire,
BEUREL P, KEROMEST J., GROSSET C, Adjoints,
CARRO .M, DIBOU J, DUPONT H, LE GUELVOULT M, MERCIER E, TANGUY P, RENAULT R

Absents excusés : PRAT M, PETIT. L
Absent non excusé : RAULT H

Secrétaire : Julien KEROMEST

Objet : Convention SAUR

VU la demande faite par M. Le Préfet concernant le recensement des points d'eau incendie

Vu la demande du SDIS -service prévision analyse des risques dans le cadre de la mise en place du logiciel dédié à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie nommé REMOCRA

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- AUTORISE Mme Le Maire à signer la convention avec la SAUR pour le contrôle, mesure de débit, entretien des appareils de défense, rapport d'intervention et interventions non programmées sur les poteaux incendie à compter du 01.01.2026

Fait les jour, mois et an susdits
POUR COPIE CONFORME,

Mme MICHEL Arlette, Maire,

MAIRIE DE GAUSSON (Côtes-d'Armor)